



En Allemagne, la loi prévoit à partir du 27 avril 2020 le port d'un masque de protection grand public pour faire ses courses et dans les transports en commun.

Quelles consignes à observer lors du port du masque de protection grand public ?
Voici ce qu'il faut savoir maintenant.

Quels types de masques sont permis ?

- Masques à double ou triple épaisseurs de tissu couvrant le nez et la bouche
- Masque de protection respiratoire à usage médical (masques des catégories FFP1 à FFP3)
- Masques artisanaux
- Echarpes et foulards

Peu importe le choix du masque :

il doit couvrir le nez, la bouche et le menton.

Sur Internet vous trouverez de nombreuses indications et tutoriels pour en fabriquer vous-mêmes.

QUAND PORTER LE MASQUE ?

En règle générale, en Allemagne, il y a obligation légale de porter un masque dans les transports en commun et pour faire ses courses. Exception : à Berlin, il n'est pas obligatoire de porter un masque pour faire ses courses.

Vu que l'Allemagne est un Etat fédéral, les réglementations peuvent varier selon les régions.

Renseignez-vous sur les réglementations en vigueur dans votre région.

Consigne importante pour les parents : dans de nombreuses régions l'obligation s'applique aussi aux enfants. Toutefois, les jeunes enfants sont en général exclus de cette obligation. Dans certaines régions le port du masque est obligatoire pour les écoliers, et dans certaines régions à partir de l'âge de six ans.

Renseignez-vous sur les réglementations applicables pour vos enfants dans votre région !

CAPACITÉ PROTECTIVE

Attention :

les masques grand public n'ont pas de fonction protectrice pour leurs porteurs. Ils aident néanmoins à éviter la transmission et propagation du virus.

Les masques grand public retiennent les projections et gouttelettes qui se forment lorsque vous parlez, toussiez ou éternuez. Le masque évite aussi de se toucher avec les mains la bouche, le nez, les yeux ou les muqueuses.

Le masque ne remplace pas les consignes sanitaires et les mesures barrières : respectez une distance de sécurité de 1,5 mètres et lavez-vous les mains régulièrement.

CONSIGNES À RESPECTER LORS DU PORT D'UN MASQUE GRAND PUBLIC

1. Couvrir le menton, la bouche et le nez.
2. Ne pas toucher le masque pendant le port.
3. Lorsque le masque s'humidifie par votre respiration, remplacez-le !
4. Lors du retrait du masque ne touchez que les bandelettes de suspension ou élastiques ! Ne pas toucher le devant du masque !
5. Lavez les masques en tissu ou les écharpes ou foulards à 60° dans la machine à laver.